

CHARTRE

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS

- 1. Améliorer la qualité de l'accueil en s'assurant de la formation, de la compétence et des bonnes mœurs du personnel engagé**
- 2. Tenir compte des spécificités locales pour tenter d'améliorer la diversité de l'accueil**
- 3. Renforcer la coordination entre les différents opérateurs d'accueil**
- 4. Traiter toutes les personnes de manière égale**
La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne sont les éléments d'aucun désavantage.
- 5. Favoriser l'hygiène et la propreté**
- 6. Respecter pleinement les enfants au lieu de les surmener**
- 7. Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement**
- 8. S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel**
- 9. Veiller au bon état des locaux, tant pour la propreté que pour la sécurité**
- 10. Travailler par projets en tenant compte de la plage horaire des heures d'accueil**
- 11. Les activités proposées s'adressent uniquement aux enfants**
- 12. En fonction de la qualité du projet et du coût, un partenariat financier avec la commune pourra être envisagé**

